

2018/04/23

Procès-verbal de la **séance extraordinaire**, du conseil de la Municipalité tenue au 333, avenue Jules-Léger, lundi le **23 avril 2018** à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Gino Moretti.

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers :	Roger Carignan,	district 3
	Sylvie Tourangeau,	district 4
	François Boileau,	district 5
	Johanne Leduc,	district 6

La directrice générale et secrétaire-trésorière : Lyne Viau

.....
Le maire s'assure que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans le délai prescrit.
.....

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 35 par Gino Moretti, maire de Saint-Anicet.

118-2018

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Dépôt du rapport financier 2017 et rapport du vérificateur ;
4. Période de questions ;
5. Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt 504 – camion d'hygiène ;
6. Adhésion au régime de retraite à prestations déterminées ;
7. Adoption du second projet de règlement 307-11 plan d'urbanisme ;
8. Adoption du second projet de règlement 308-38 zonage ;
9. Adoption du second projet de règlement 309-06 construction ;
10. Adoption du règlement de permis et certificats 310-21 ;
11. Adoption du règlement de permis et certificats 310-22 ;
12. Adoption du règlement de lotissement 311-6 ;
13. Adoption du règlement de lotissement 311-7 ;
14. Branches F1 et 9A du cours d'eau Cameron ;
15. Levée de la séance.

Et d'enlever le point : 6

- Adhésion au régime de retraite à prestations déterminées.

Adoptée

119-2018

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter le dépôt du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur, tels que présentés.

Adoptée

2018/04/23

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 504

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je soussigné, Roger Carignan, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 236 300 \$ pour l'achat d'un camion d'hygiène et qu'une taxe sera imposée sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, selon la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, et cela, sur une période de dix (10) ans.

Le projet de ce règlement est présenté séance tenante et des copies du projet de règlement sont disponibles pour le public.

120-2018

ADOPTION DU SECOND PROJET 307-11 PLAN D'URBANISME

ATTENDU que le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Anicet est entré en vigueur le 25 juin 2003 ;

ATTENDU que le conseil désire modifier la description de l'affectation conservation pour y inclure le site archéologique Droulers.

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement qu'un second projet de règlement portant le numéro 307-11 soit adopté.

Adoptée

121-2018

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 308-38 ZONAGE

ATTENDU que le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Anicet est entré en vigueur le 25 juin 2003 ;

ATTENDU que le conseil désire modifier certaines dispositions afin de :

- Éclaircir certaines dispositions ;
- Clarifier l'interprétation de la somme des marges ;
- Ajouter une profondeur minimale pour un bâtiment principal ;
- Modifier les zones où les chenils sont autorisés afin de respecter le schéma d'aménagement et de développement révisé ;
- Préciser les marges de recul latérales pour un lot d'angle ;
- Clarifier la reconnaissance de droits acquis ;
- Modifier les dispositions relatives aux bâtiments et constructions complémentaires ;
- Clarifier les conditions d'implantation d'un garage sur un terrain séparé de celui du bâtiment principal par une rue ;
- Abroger une disposition relative aux usages complémentaires ;
- Permettre les logements d'appoint dans un sous-sol ;
- Réduire la distance entre un bâtiment complémentaire et un bâtiment principal ;
- Clarifier les constructions et usages permis dans les cours et les marges avant secondaires ;
- Permettre les écuries domestiques dans certaines zones ;
- Corriger le titre du chapitre VI ;

2018/04/23

- Modifier les distances d’empiètement de certains bâtiments avec une faible marge de recul avant ;
- Modifier les normes d’implantation d’un garage ou d’une remise ;
- Modifier la hauteur maximale des haies et clôtures ;
- Modifier les dispositions relatives au stationnement de véhicules de plaisance ;
- Remplacer les plans de zonage suite à l’ajustement des limites de la zone agricole lors de la rénovation cadastrale ;
- Augmenter le coefficient d’occupation du sol de certaines zones ;
- Ajouter des marges minimales requises et un coefficient d’occupation du sol pour certaines zones ;
- Permettre un stationnement comme usage principal par usage spécifiquement autorisé dans la zone REC-4 ;
- Permettre l’usage habitation dans la zone REC-5 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement qu’un second projet de règlement portant le numéro 308-38 soit adopté.

Adoptée

122-2018

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 309-06 CONSTRUCTION

ATTENDU que le règlement de construction de la Municipalité de Saint-Anicet est entré en vigueur le 25 juin 2003 ;

ATTENDU que le conseil désire modifier ou ajouter certaines dispositions afin de :

- Permettre des fondations sur pilotis ou pieux vissés ;
- Réduire la distance requise entre un portail électrique et l’emprise de la rue ;
- Être plus flexible sur les matériaux autorisés ;
- Clarifier une disposition sur les constructions défendues ;
- Interdire les portes-patio coulissantes en façade principale ;
- Ajouter des dispositions relatives aux logements dans un sous-sol.

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement qu’un second projet de règlement portant le numéro 309-06 soit adopté.

Adoptée

123-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS 310-21

ATTENDU que le règlement de permis et certificats de la Municipalité de Saint-Anicet est entré en vigueur le 25 juin 2003 ;

ATTENDU que le conseil désire modifier ou ajouter certaines dispositions afin de :

- Réviser certaines exigences relatives à une demande de permis de construction ;
- Réviser une exigence relative à une demande de certificat d’autorisation pour une installation septique ;
- Réviser certaines exigences relatives à une demande de certificat d’autorisation pour un ouvrage de prélèvement des eaux ;
- Ajouter et clarifier des définitions.

2018/04/23

En conséquence, il est proposé par le conseiller, François Boileau.
Appuyé par le conseiller, Roger, Carignan.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement que le règlement portant le numéro 310-21 soit adopté.

Adoptée

124-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS 310-22

ATTENDU que le règlement de permis et certificats de la Municipalité de Saint-Anicet est entré en vigueur le 25 juin 2003 ;

ATTENDU que la réglementation d'urbanisme de Saint-Anicet doit concorder avec le schéma d'aménagement et de développement révisé #145-2000 de la MRC Du Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU que le règlement #291-2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 17 novembre 2017 ;

ATTENDU que cette modification vise à :

- Réviser la dimension minimale à l'égard d'un lot qui constitue le résidu d'un terrain ;
- Remplacer la définition de cours d'eau désigné.

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement que le règlement portant le numéro 310-22 soit adopté.

Adoptée

125-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 311-06

ATTENDU que le règlement de lotissement de la Municipalité de Saint-Anicet est entré en vigueur le 25 juin 2003 ;

ATTENDU que le conseil désire clarifier une disposition concernant les angles de lots.

En conséquence, il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.
Appuyé par le conseiller, François Boileau.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement que le règlement portant le numéro 311-06 soit adopté.

Adoptée

126-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 311-07

ATTENDU que le règlement de lotissement de la Municipalité de Saint-Anicet est entré en vigueur le 25 juin 2003 ;

ATTENDU que la réglementation d'urbanisme de Saint-Anicet doit concorder avec le schéma d'aménagement et de développement révisé #145-2000 de la MRC Du Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU que le règlement #291-2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 17 novembre 2017 ;

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques considère que les normes de lotissement

2018/04/23

au schéma d'aménagement et de développement révisé différent des normes minimales de lotissement prescrites dans les orientations gouvernementales ;

ATTENDU qu'en concordance le conseil désire modifier certaines dispositions afin de réviser les dimensions minimales de lots.

En conséquence, il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement que le règlement portant le numéro 311-07 soit adopté.

Adoptée

127-2018

BRANCHES F1 (Br9) ET 9A DU COURS D'EAU CAMERON

CONSIDÉRANT qu'une demande de nettoyage de la Branche F1 (Br9) et la Branche 9A du cours d'eau Cameron a été présentée au conseil de la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de demander à la MRC Le Haut Saint-Laurent d'intervenir dans la Branche F1 (Br9) et la Branche 9A du cours d'eau Cameron pour un meilleur écoulement.

Adoptée

128-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le maire demande la levée de la séance extraordinaire.

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc, de lever la séance extraordinaire.

Il est 20 h 23.

Gino Moretti
Maire

Lyne Viau
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.